

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 17-CAP-05

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 4 mai 2017**, à 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau, 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Colette Éthier, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Monique Bastien, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Éric Beaulieu, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Pierrette Laperle, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur Benoît L'Écuyer, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport régulier
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'a pu assister :

Monsieur Alexandre Plante, vice-président et conseiller de la Ville de Brossard
Monsieur Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Xavier Léger, conseiller de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Madame Carole Cousineau, secrétaire corporative
Monsieur Pierre Archambault, directeur principal – Finances, services partagés et gestion des programmes d'immobilisations

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-59

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Mot de la présidente**

Bonjour,

C'est avec plaisir que je vous présente les plus récents événements en matière de transport collectif.

Tout d'abord, un premier point qui me tient particulièrement à coeur, je suis heureuse d'annoncer publiquement que nous avons procédé au lancement de

notre tout premier Programme de reconnaissance des employés du RTL. Celui-ci vise à reconnaître officiellement et de façon continue les employés de toute l'organisation qui se sont démarqués, que ce soit par leur expertise, leurs efforts, leurs résultats ou même pour des initiatives personnelles, que ce soit dans le milieu de travail ou à l'externe.

Depuis le début de mon mandat au RTL, la reconnaissance des employés a toujours été une priorité. C'est pourquoi il était important pour moi de m'assurer que les employés, qui sont au coeur du succès de notre organisation, soient reconnus et que leur engagement et implication soit soulignés.

C'est donc avec une grande fierté que nous annonçons ce nouveau programme qui a été officiellement lancé le 10 avril dernier dans le cadre d'une cérémonie au cours de laquelle nous avons remis 12 prix. Je tiens à remercier officiellement tous les employés qui ont été impliqués dans la réalisation de ce projet et également Martine Alie, directrice des Ressources humaines pour son apport au projet. Par ailleurs, je tiens à féliciter tous les lauréats!

À l'égard de la nouvelle gouvernance métropolitaine, nous étions heureux d'accueillir la visite de M. Paul Côté, président du comité de transition, le 20 avril dernier au conseil d'administration du RTL. Cette visite visait à faire une mise à jour des travaux du comité de transition. Rappelons que la nouvelle gouvernance en transport collectif sera mise en place le 1er juin prochain.

Autre bonne nouvelle, le RTL est heureux d'avoir franchi une nouvelle étape pour la réalisation des travaux de réfection majeur du centre d'exploitation Saint-Hubert. En effet, le 13 avril dernier, le conseil de l'agglomération de Longueuil a accepté un règlement d'emprunt de 77M\$. Il faut rappeler que ce projet d'envergure demeure conditionnel aux autorisations du gouvernement du Québec.

En ce qui a trait à la sécurité routière, le RTL est fier d'être associé à la campagne La Distance fait toute la différence, en collaboration avec le Tour du Silence. En effet, cette campagne vise à sensibiliser les automobilistes à l'importance de respecter la distance sécuritaire de 1 mètre en ville et de 1,5 mètre sur route, entre le véhicule et les cyclistes. Le RTL promouvoit cette campagne en déployant de l'affichage sur ses autobus. Comme vous pouvez le constater derrière moi, on invite cyclistes et automobilistes à la prudence sur les routes!

Pour votre information, le RTL renouvelle ses partenariats. Soit avec la Ville de Boucherville, pour la Marche Source Bleue qui se tiendra le dimanche 7 mai prochain, avec la Ville de Longueuil pour sa 2e édition des 36 heures en action et du Marathon SSQ du 19 au 21 mai prochain et enfin avec la Ville de Saint-Lambert pour le 7e Festival Classica qui se tiendra du 26 mai au 4 juin prochain. Je vous lance l'invitation et vous invite à consulter notre site web pour plus de détail.

3. Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Une personne demande d'être entendue.

Monsieur Roger Tawa s'enquiert de la teneur de la desserte projetée du réseau électrique métropolitain (REM) pour la station du Quartier DIX30.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-60

Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 6 avril 2017

Il est proposé par monsieur Michel Lanctôt, appuyé par madame Pierrette Laperle :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 6 avril 2017. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Dossiers - Mobilité durable**

5.1. **RÉSOLUTION NUMÉRO 17-61**

Signature de l'entente avec la Ville de Longueuil (agglomération) relativement à l'augmentation, pour la période estivale 2017, du service de transport en commun sur les lignes 80, 83 et 84

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Éric Beaulieu

« D'APPROUVER la signature de l'entente à intervenir entre le Réseau et la Ville de Longueuil dans ses compétences d'agglomération relativement à l'augmentation pour la période estivale 2017, du service de transport en commun sur les lignes 80, 83 et 84 en raison des travaux estivaux.

D'AUTORISER le directeur général et la secrétaire corporative à signer cette entente ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Dossiers – Gestion durable des ressources**

6.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 17-62**

Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil, l'entreprise 9341-0983 Québec Inc. (Montoni) et le RTL, relativement à la réalisation de travaux municipaux

Il est proposé par monsieur Benoît L'Ecuyer, appuyé par monsieur Michel Lanctôt:

« D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil, l'entreprise 9341-0983 Québec Inc. (promoteur Montoni) et le Réseau de transport de Longueuil (RTL), relativement à la réalisation de travaux municipaux qui permettront l'aménagement d'une voie d'accès au site du promoteur Montoni ainsi que le réaménagement de deux (2) abribus, et ce sans frais pour le RTL;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom du RTL tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO 17-63**

Nomination d'un représentant du Réseau à titre de membre des cinq comités de retraite

Il est proposé par monsieur Benoît L'Ecuyer, appuyé par madame Pierrette Laperle:

« DE NOMMER madame Alexandra Lerebours, chef - Rémunération globale à la Direction des ressources humaines, à titre de membre représentant le Réseau aux cinq (5) comités de retraite du Réseau de transport de Longueuil (RTL) en remplacement de monsieur Claude Hould :

- Comité du régime de retraite des employés syndiqués de bureau du RTL;
- Comité du régime de retraite des cadres de direction du RTL;
- Comité du régime de retraite des membres du Syndicat des chauffeurs d'autobus de la STRSM (S.C.F.P. Section locale 3333);
- Comité du régime de retraite des membres et ex-membres des employés d'entretien de la STRSM;
- Comité du régime de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Renouvellement et émission d'obligations pour les règlements L-13, L-25, L-28, L-59, L-60, L-62, L-64, L-65 et L-67

Il est proposé par madame Hélène Picard, appuyé par madame Pierrette Laperle d'adopter en liasse:

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-64

Adjudication d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros L-13, L-25, L-28, L-59, L-60, L-62, L-64, L-65 et L-67, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 mai 2017, au montant de 12 032 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, le Réseau de transport de Longueuil a reçu les soumissions telles que détaillées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de la firme Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse au taux moyen pondéré de 1.6664%;

« QUE l'émission d'obligations au montant de 12 032 000 \$ du Réseau de transport de Longueuil soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la présidente du conseil, et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-65

Concordance des règlements

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, le Réseau de transport de Longueuil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 032 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un Montant de \$
L-13	2 280 800 \$
L-13	2 280 500 \$
L-25	79 400 \$
L-28	205 100 \$
L-28	36 200 \$
L-60	650 000 \$
L-59	350 000 \$
L-65	650 000 \$
L-62	1 350 000 \$
L-64	2 000 000 \$
L-67	2 000 000 \$
L-28	150 000 \$

CONSIDÉRANT QU'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

« QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 12 032 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 mai 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les prélèvements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 1265, chemin du Tremblay, Longueuil (Québec) J4N 0G3;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le trésorier. Le Réseau de transport de Longueuil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-66

Prolongation

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil avait, le 16 mai 2017, un montant de 4 882 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 10 739 000 \$, pour une période de 5 ans en vertu des règlements numéros L-13, L-25 et L-28;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 18 mai 2017;

« QUE le Réseau de transport de Longueuil emprunte un montant de 4 882 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-67

Courte échéance

« QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 12 032 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros L-13, L-25, L-28, L-59, L-60, L-62, L-64, L-65 et L-67, le Réseau de transport de Longueuil émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 mai 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros L-28, L-59, L-60, L-62, L-64 et L-67, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-68

Adoption du règlement d'emprunt L-78 autorisant un emprunt pour l'acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-78 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Éric Beaulieu :

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-78 décrétant certaines acquisitions et projets au cours de l'exercice financier 2017 et autorisant un emprunt de deux millions trois cent cinquante-deux mille dollars (2 352 000 \$) à cette fin;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01);

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-69

Adoption du règlement d'emprunt L-79 autorisant un emprunt pour l'acquisition et l'installation d'abribus sur le boulevard Taschereau

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-79 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par madame Pierrette Laperle :

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-79 décrétant l'achat et l'installation d'abribus et de dalles sur le boulevard Taschereau, l'alimentation électrique et autres travaux connexes ainsi qu'un emprunt au montant d'un million deux cent soixante mille dollars (1 260 000 \$) à cette fin;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01);

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-70

Adoption du règlement d'emprunt L-80 autorisant un emprunt pour le remplacement du système de radiocommunication

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-80 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par madame Hélène Picard, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-80 décrétant le remplacement du système de radiocommunication ainsi qu'un emprunt au montant de trois millions trois cent cinquante mille dollars (3 350 000 \$) à cette fin;

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01);

Aux termes de l'article 27 de la Partie IV de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (2016, chapitre 8), la présente résolution a obtenu l'autorisation du Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-71

Octroi de contrat – Mandat à la STM – Service de valorisation des autobus (ATUQ)

Il est proposé par monsieur Benoît l'Ecuyer, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« DE MANDATER la Société de transport de Montréal (STM) à entreprendre, pour et au nom du Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à l'occasion d'une vente unifiée qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, à un appel d'offres public pour obtenir un service regroupé de disposition responsable et de mise en valeur en fin de vie des autobus quarante (40) et soixante (60) pieds pour la période 2017-2020;

DE MANDATER la STM pour accorder le contrat au soumissionnaire conforme ayant fourni le prix le plus élevé, pour et au nom du RTL, le contrat pour obtenir un service regroupé de disposition responsable et de mise en valeur en fin de vie des autobus urbains (ATUQ) pour la période 2017-2020, et ce, pourvu que le nombre total d'autobus quarante (40) et soixante (60) pieds ne dépasse pas cent quarante-deux (142) autobus au contrat du RTL;

DE MANDATER la STM pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-72

Octroi de contrats – Appel d'offres en achat regroupé pour la fourniture de pièces de sièges pour autobus

CONSIDÉRANT QUE le Réseau a été mandaté par les sociétés de transport suivantes : Société de transport de Montréal (STM), Société de transport de Laval (STL), Réseau de transport de la Capitale (RTC), Société de transport de l'Outaouais (STO), Société de transport de Lévis (STLévis), Société de transport de Sherbrooke (STS), pour le compte du RTL, pour procéder à un achat regroupé pour la fourniture de pièces de sièges pour autobus;

Il est proposé par madame Hélène Picard, appuyé par madame Monique Bastien :

« D'OCTROYER les contrats à la suite de l'appel d'offres ARP16-030 – Pièces de sièges pour autobus, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 15 mai 2017, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes CBM NA INC., NATSCO TRANSIT SOLUTIONS, PRÉVOST et BAULTAR SOLUTIONS MÉCANIQUES INC. aux prix unitaires soumis par produit, pour un montant total estimé à 1 966 106.89 \$, toutes taxes et contingences incluses, conformément aux soumissions déposées et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles;

Nom des adjudicataires	Montants
CBM NA INC.	133 719.00 \$
NATSCO TRANSIT SOLUTIONS	390 484.85 \$
PRÉVOST	755 073.66 \$
BAULTAR SOLUTIONS MÉCANIQUES INC.	686 829.38 \$

(taxes et contingences incluses)

QUE la dépense découlant du présent contrat (taxes et contingences incluses) soit répartie comme suit :

- Le RTL pour un montant estimé à 271 445.84 \$;
- La STM pour un montant estimé à 535 929.59 \$;
- La STLaval pour un montant estimé à 95 352.96 \$;
- Le RTC pour un montant estimé à 764 527.41 \$;
- La STO pour un montant estimé à 216 219.10 \$;
- La STLévis pour un montant estimé à 16 585.93 \$;
- La STSherbrooke pour un montant estimé à 66 046.03 \$;

QUE l'acceptation des soumissions lie envers les adjudicataires chaque partie au processus d'achat regroupé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-73

Octroi de contrats – Pièces de systèmes électriques d'autobus

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Michel Lanctôt :

« D'OCTROYER les contrats à la suite de l'appel d'offres P17-004 – Pièces de systèmes électriques d'autobus, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 1er juillet 2017, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes BAKER TRANSIT PARTS INC., PRÉVOST et KENWORTH MONTRÉAL aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 394 792.77 \$, toutes taxes et contingences incluses, conformément aux soumissions déposées et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

Nom des adjudicataires	Montants
BAKER TRANSIT PARTS INC.	42 231.62 \$
PRÉVOST	331 600.95 \$
KENWORTH MONTRÉAL	20 960.20 \$

(taxes et contingences incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-74

Dépôt — Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 27 mars 2017 au 23 avril 2017 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 10 112 410.13 \$.»

6.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-75

Dépôt — Liste des honoraires professionnels

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 4 mai 2017 au montant total de 119 388.63 \$.»

6.12 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-76

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – mars 2017

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de mars 2017. »

7. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

8. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

Madame Queval remercie le RTL pour son association avec la Ville de Boucherville et la Maison de soins palliatifs Source Bleue dans le cadre de la 8^e édition de sa marche annuelle qui se tiendra le dimanche 7 mai prochain et lors de laquelle le RTL offrira un service de navette gratuite.

Monsieur Beaulieu souligne le projet d'acquisition et d'installation de 21 abribus doubles dans l'axe du boulevard Taschereau qui est un axe important de déplacements actifs et collectifs avec la mise en place prévue d'un service rapide par autobus pour le développement de la collectivité.

9. RÉSOLUTION NUMÉRO 17-77

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par Madame Isabelle Bérubé :

« De lever la présente assemblée. » Il est 17 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) COLETTE ÉTHIER
Colette Éthier
Présidente

(S) CAROLE COUSINEAU
Carole Cousineau
Secrétaire corporative